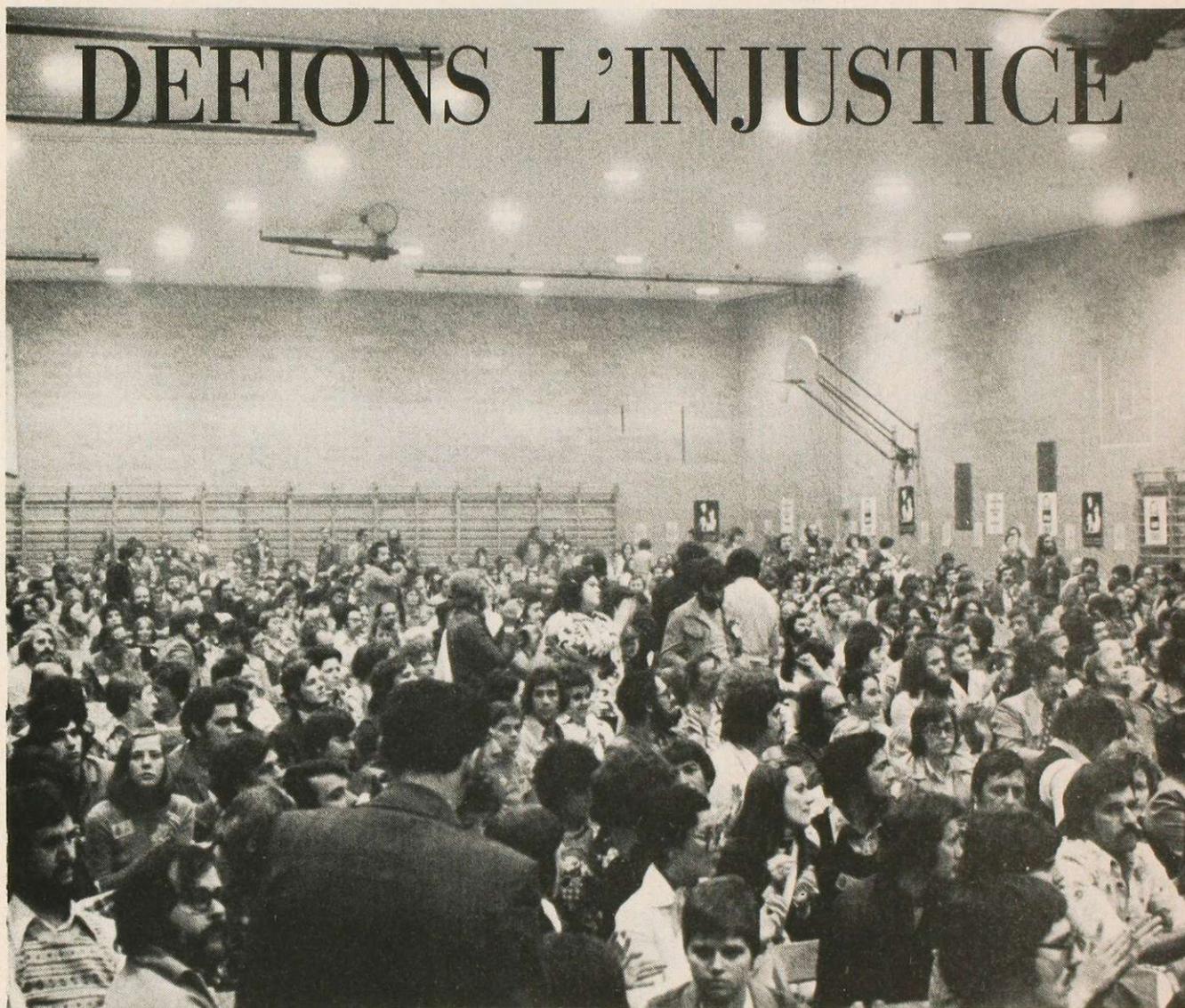


Bulletin
de liaison
pour les militants
de la CSN

le travail

des militants

NUMERO 7
MAI 1976



Débat sur
la réforme
des structures

Apprendre
de l'expérience
des boycottages

le travail des militants

Le Travail des militants ne s'adresse pas à l'ensemble des syndiqués du mouvement. Il s'adresse exclusivement aux élus des différentes instances, aux militants et aux permanents. C'est pourquoi le bulletin n'est pas construit comme un journal "de masse". Il n'est pas aussi illustré, a un contenu plus lourd à digérer car il se veut un instrument de réflexion plus que de mobilisation.

Il sera toujours difficile dans ce bulletin de ne pas tomber dans la critique négative. Mais c'est notre rôle de parler ouvertement de problèmes qui sont douloureux pour le mouvement, de questions que plusieurs se posent ou d'aborder des réflexions sur un sujet particulier. La critique se veut constructive, les débats se veulent dénués d'attaques personnelles.

En ce sens, le bulletin a besoin de vous. Il a besoin de vos commentaires, de vos opinions. Il a besoin que vous l'alimentiez en informations. Il est un outil de cohésion et une tribune.

Ce mois-ci, les débats sont à l'ordre du jour: sur les structures, sur le FDP.

Il sera question des boycottages et de leur impact, des dernières lois répressives du gouvernement provincial, de la liste des conflits, du premier mai, etc...

Le Travail des militants
Bulletin de Liaison des militants de la CSN
Produit par le Service d'information de la CSN
1001 St-Denis, Montréal, 842-3181, poste 408

Photographie: Jean-Claude Champagne, Guy Turcot, Michel Giroux.

Tirage: 3,000.



Lithographié par Journal Offset Inc.
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent



111

Se battre contre la loi des anti-sociaux

Il fallait s'y attendre. En fait, tous s'y attendaient. Le gouvernement avait dans ses offres une loi ou deux prêtes à être sanctionnées, tout comme il doit garder en réserve un décret ou un nouveau bill 89 à ressortir de sa boîte à surprise. Pourquoi? La réponse maintes fois donnée: "c'est le gouvernement des patrons".

Tous ceux qui ont eu à lutter ont été à même de le constater. Les membres du Front Commun le constatent eux aussi. Bourassa aura beau parler de syndicalisme "anti-social", de plus en plus de travailleurs ne se font pas prendre. Une étude réalisée par le Front Commun démontre, à partir de données de Statistiques-Canada, que \$2.00 en salaire dans le secteur public engendrent \$1.00 dans le secteur privé. Est-ce que c'est anti-social de vouloir augmenter le salaire de tous les travailleurs? Ca l'est pour Charles Perreault du Conseil du Patronat. Ca l'est pour le gouvernement et les capitalistes.

Il est anti-social aussi de vouloir donner de meilleurs soins aux patients des hôpitaux. Il est anti-social de vouloir donner

un meilleur enseignement aux étudiants.

Et si ceux qui sont anti-sociaux étaient les grands financiers et le gouvernement? Et si c'était Paul Desrochers qui déplore qu'il n'y ait plus "l'alliance sacrée du capital et du travail", mettant au même rang l'argent et l'humain. Et si c'étaient ceux qui trouvent "normal qu'il y ait eu douze morts au chantier olympique"?

La loi des anti-sociaux

La loi 253 restreint, on ne peut plus, le droit de grève des travailleurs des hôpitaux. Certains commissaires aux services essentiels jugeant parfois que 137 pour cent du personnel devrait travailler. Et on ne parlera pas des amendes!

Au niveau de la loi 23, on consacre la présomption automatique de culpabilité pour toute entrave à l'enseignement, même la démission ou la maladie. On se réserve le droit d'imposer une convention de quatre ans. Et on ne parlera pas des amendes!

Ces deux affronts communs sont le fruit d'un scénario bien préparé du gouvernement. Trois semaines avant la loi 23, Bienvenue constatait que seulement 4½ à 6½ jour-

nées d'école avaient été perdues en moyenne à cause de pression, incluant les récréations prolongées... Et "les pauvres - petits - otages - étudiants" ne semblaient pas s'en plaindre! Trois semaines plus tard, rien n'avait tellement changé, sinon les compromis importants des enseignants.

Aujourd'hui la loi 23 et la loi 253 ont été défiées par des milliers de membres du Front Commun. Les scénarios de Bourassa et de ses conseillers se restreignent.

La loi défiée, il faut rétablir le rapport de force

Chaque travailleur est concerné par la lutte du front commun. La preuve a été faite que cette lutte profitait à tous. Les trois centrales québécoises ont décidé, après avoir convoqué leurs Etats Généraux, d'organiser des débrayages à compter des premiers jours de mai. Les capitalistes feront entendre raison au gouvernement en s'apercevant de la force des travailleurs solidaires.

LE NERF DE LA GUERRE

La CSN a terminé son exercice financier de deux ans au mois de février avec un surplus des revenus sur les dépenses de l'ordre de \$20,000, ceci malgré les nombreuses grèves que nous avons connues et le chômage qui a frappé durement dans les rangs des travailleurs syndiqués.

Le Conseil Confédéral de janvier dernier, conformément aux statuts et règlements, a autorisé les dépenses depuis la fin de l'exercice financier (28 février) jusqu'au congrès (fin de juin).

Ces dépenses comporteront un déficit de \$192,000 sur un budget d'un million et demi pour quatre mois (mars, avril, mai et juin 1976).

Dans ce montant, près de \$100,000 serviront à couvrir les frais du congrès. Ces frais seront amortis par la suite sur une période de deux ans, ce qui réduit le déficit d'opération envisagé à une somme d'environ \$100,000.

D'autre part, la CSN est aussi touchée par l'inflation. Le téléphone, le chauffage, l'électricité, le papier, l'essence et les moyens de transport connaissent ou connaîtront des hausses de prix. Donc, l'exercice financier 76-78 sera déficitaire si des mesures ne sont pas prises.

Pour faire face à la situation, le Conseil Confédéral a adopté la résolution suivante: "Que l'exécutif mette tout en œuvre pour préparer des projets de choix à soumettre aux syndiqués afin d'éponger pendant l'exercice financier le déficit prévu pour le début de l'exercice, en tenant compte des

besoins et des services et des fédérations.

"... qu'il y ait convocation des exécutifs des conseils centraux et des fédérations pour étudier la situation globale pour les deux prochaines années pour tout le mouvement."

Au sein même de la CSN, c'est l'austérité. Du personnel a été coupé et on a réduit les dépenses. Des postes n'ont pas été comblés.

Trois choix

Trois solutions sont déjà envisagées et il n'est pas exclus que d'autres s'y rajoutent.

Ou on coupe les dépenses. Ce qui signifierait, par exemple, une diminution de personnel de 15 permanents et de 8 employés de bureaux environ. Il faut alors tenir compte des "inconvenients" que cela causerait aux membres (diminution de services, etc...).

Ou on augmente les cotisations à l'administration générale. Là encore, il faut tenir compte que plusieurs syndiqués ont exprimé, lors de la hausse au fonds de grève, qu'il y avait saturation par rapport à la capacité de payer. Comme la CSN n'est pas la seule centrale au Québec, il faut aussi faire en sorte d'avoir une cotisation globale comparable aux autres organisations syndicales.

La troisième solution consiste à diminuer la cotisation au FDP (fonds de

grève) et à augmenter la cotisation à l'administration générale de façon proportionnelle. Cependant plusieurs membres pourraient être en désaccord si on touche au fonds de grève. Cela équivaldrait finalement à transférer du FDP à l'administration générale. Au moment où le FDP commence à se constituer une réserve, plusieurs syndiqués n'aimeraient pas aller en grève avec un FDP incertain.

Le 31 août dernier, le FDP accusait \$650,000 de déficit. Au 28 février, suite aux décisions du Congrès spécial de juillet, le fonds de grève se constituait une réserve de \$255,000.

Le comité FDP

Par ailleurs, à la demande de la Fédération des professionnels salariés et cadres du Québec, la CSN a formé un comité chargé d'étudier les objectifs, le système de cotisations et de prestations et l'utilité du FDP pour les syndicats qui négocient en cartel ou Front Commun. Les négociations pour le Front Commun, par exemple, coûtent très cher et les Fédérations ont à déboursé d'énormes montants pour les mener à bien. D'autre part, leurs membres ne peuvent profiter du FDP puisqu'il en coûterait près de 2 millions par semaine pour soutenir une grève générale.

Toute la situation, au niveau de l'administration générale et du FDP, a commencé à être examinée par les exécutifs de Conseils Centraux et des Fédérations. Le congrès de juin prochain sera donc amené à se prononcer sur le choix d'une hypothèse.

Pour une attitude juste devant la Commission Pépin

La position initiale du Comité inter-fédération a été de recommander aux syndicats de négocier exactement comme s'il n'y avait pas de loi ni de Commission, sur la base de la plate-forme minimale des trois centrales. Le Comité inter-fédération a également recommandé que les syndicats ne se présentent pas devant la Commission Pépin. Et même si cette position n'a pas été formellement décidée par une instance, c'est devenu à toute fin pratique la position de la CSN.

Mais cette position de principe cause des problèmes réels dans la mesure où la Commission Pépin agit comme un véritable mur de pierre. D'autant plus que la lutte aux mesures Trudeau a pris de nouveaux aspects. Le CTC s'est finalement joint aux centrales québécoises. La négociation du Front commun devient peu à peu le fer de lance de l'opposition à cette loi.

Si des syndicats commencent à penser que les positions élaborées par le Comité inter-fédération mènent à un cul-de-sac (la lutte est longue et ne sera pas gagnée facilement), il est important de réviser certaines positions.

C'est en tenant compte de tout cela que le Comité inter-fédération a proposé certaines recommandations. Ces recommandations ne seront un mot d'ordre que vers juin si elles sont approuvées.

La négociation

Le comité inter-fédération propose de revendiquer au maximum en fonction du rapport de force

afin de défoncer la loi Trudeau au niveau de la négociation.

La loi ne sera alors qu'une farce ridicule, ce qui est une condition pour la rendre inopérante. De plus, le Comité recommande que, lors de la signature de la convention, une entente soit prise avec la compagnie afin qu'elle s'engage à aller défendre ses offres. Pour les syndicats qui voudraient s'assurer que la compagnie prendra leurs intérêts, le Comité recommande qu'il y ait une manifestation devant les bureaux de la Commission afin que le geste ne soit pas ambivalent. Ainsi, la Commission est boycottée et nous nous assurons que nous ne nous faisons pas passer un sapin.

S'il y a coupure

Si la Commission Pépin ou Décoster coupe, le Comité recommande que les travailleurs prennent les moyens pour couper dans la production l'équivalent de ce qui leur a été coupé. L'important, c'est que le syndicat reste mobilisé. Aux négociations ultérieures, le Comité recommande de commencer à négocier non pas à partir de ce que la Commission a accordé mais à partir de ce que le syndicat a négocié. Un peu comme le front commun le fait cette année, en intégrant aux échelles l'indexation passée.

La bataille contre les mesures Trudeau ne se gagnera pas du jour au lendemain. Faire une grève générale au Québec pour la casser ne donnerait rien. Il faut que la riposte soit canadienne. En ce sens, chaque geste posé agit comme une goutte d'eau.

Une perspective syndicale pour les arrérages

Certains syndicats ont reçu dernièrement un avis pour les arrérages de per capita. Cet avis contient entre autre l'article 55.06 des statuts et règlements de la CSN: "Le trésorier dit avertir l'organisation en défaut et si, après 90 jours, elle a encore des arrérages, elle est suspendue de la CSN sur décision du Conseil Confédéral..."

Des exécutifs syndicaux ont mal réagi à la réception de cet avis. Il faut dire que les statuts et règlements sont plutôt "secs" et ont de quoi faire sursauter un exécutif qui est en défaut pour la première fois. Les statuts et règlements, parce qu'ils sont des statuts et règlements sont dénués de l'esprit syndical qui les anime. Pour corriger cette lacune, nous tenons à faire la mise au point suivante: il est possible que des syndicats aient toujours été à temps dans leurs paiements à la CSN et qu'il ne s'agit que d'un oubli. Mais ils comprendront que nous ne pouvons, comme mouvement syndical, être discriminatoire. L'envoi de cet avis n'est que l'application d'une décision du Conseil Confédéral. Dès qu'un syndicat a des arrérages, il reçoit automatiquement cet avis. Cet envoi n'est pas une menace, il n'est bien souvent que la formule de rappel unique que nous possédons.

On comprendra qu'un oubli peut causer du tort au mouvement et que, en dernière instance, ce sont des travailleurs qui en feront les frais. Les règlements sont les mêmes pour tous. On ne peut commencer à faire des distinctions pour plus de 1,000 syndicats. La solidarité est exigeante. Y compris dans les petits détails quotidiens comme dans l'envoi des montants à l'administration de la CSN ou dans l'envoi des montants au FDP.

Les Etats Généraux des trois centrales

VERS L'UNITE DE LA LUTTE

Le 24 avril, les trois centrales syndicales avaient réuni leurs "Etats Généraux" pour se pencher sur la façon d'unifier la lutte du secteur public et la lutte du secteur privé contre les lois répressives qui pleuvent sur les travailleurs. Quelque 2,000 délégués, dont plus de 1,000 de la CSN, ont demandé le retrait des lois 253 et 23 qui matraquent les travailleurs du Front commun.

Ils ont aussi exigé le retrait des lois répressives contre les travailleurs du secteur privé, notamment ceux de la construction (29, 30 et 47) et le retrait des lois C-73 et 64 qui gèlent les salaires de tous les travailleurs.

Ils ont de plus exigé le retrait des poursuites judiciaires prises à la suite des injonctions et des lois spéciales brimant les droits des travailleurs du secteur public.

Depuis 2 mois, le gouvernement a intenté des poursuites contre 1,475 syndiqués, contre 302 officiers et conseillers syndicaux et contre des centaines de syndicats. Le 23 avril, les travailleurs du Front commun étaient passibles d'amendes allant jusqu'à 33.7 millions.

Des moyens de pression

Les délégués se sont aussi entendus pour qu'à la fin avril les travailleurs des trois centrales tiennent des "Etats Généraux" régionaux dans le but d'organiser la lutte pour la résistance à la répression et de déclencher des actions de protestation.

Les centrales recommandent aussi que le 30 avril et le premier mai soient déclarés journées de protestation et, qu'à compter des premiers jours de mai, des journées de débrayage soient organisées.

La lutte de tous

Charles Perrault, le 9 mai 1975, parlant au nom du Conseil du Patronat, nous donnait raison: "\$165 minimum pour 32 heures donnerait un salaire minimum de \$5.00 au secteur public alors qu'il est de \$2.60 au secteur privé. Le secteur privé ne peut pas suivre sans éliminer des emplois. \$140 serait plus près de la normale." Traduit dans d'autres termes, Charles Perrault avertissait le gouvernement de ne pas céder sur le \$165.00 car cela aurait comme effet de hausser le salaire des travailleurs du secteur privé. Et sa petite menace des emplois qui disparaîtraient n'est qu'une... menace!

Mais il n'y a pas que les hausses de salaires. Il y a aussi les congés maternité et le vieux principe "d'à travail égal, salaire égal". Ces clauses ont aussi un énorme effet d'entraînement sur le privé.

Le \$165.00 par semaine correspond exactement au seuil de pauvreté défini par une commission du Sénat canadien indexé au coût de la vie.

Marcel Pepin, lors de ces Etats Généraux, déclarait que le gouvernement provincial dans ses

budgets, a diminué en six ans l'importance relative des impôts des compagnies minières de 9% à 5%.

"Que ce gouvernement refuse, depuis des années, d'indexer les barèmes d'impôts des travailleurs et que, d'autre part, il a versé \$6 millions en subventions à des compagnies aussi charognardes que la Federal Packing et aussi anti-syndicales que la United Aircraft, déclarait-il".

Et que dire des \$40 millions à ITT.

Pendant que l'Etat nous imposait les lois C-73 et 64, rien ne l'empêchait d'augmenter le budget militaire de \$250 millions, soi-disant pour la sécurité des jeux olympiques. Rien ne l'empêchait de donner des gros contrats à ses petits amis: \$3.4 milliards à Syncrude, 16 milliards à la Baie James (dont 4 milliards inutilement au dire du Conseil des Sciences du Canada), \$2 milliards pour le super-port de Québec.

Les 75% de taxes et impôts du Canada et du Québec que les travailleurs versent au gouvernement doivent bien servir!



Une clause-type pour l'éducation syndicale

Colloque le premier mai

Le service d'éducation de la CSN a produit un document sur les différentes clauses de conventions collectives en ce qui concerne l'éducation syndicale.

Aux Etats-Unis, c'est avant tout par voie de négociation collective que les syndicats ont obtenu des congés-éducation, soit sous forme de congés payés, soit par la constitution de caisses syndicales financées par l'employeur et consacrées à l'éducation syndicale.

Au Québec et au Canada, il n'existe aucune loi qui assure un congé-éducation pour fins de formation syndicale. Certains syndicats ont cependant négocié des clauses de congés-éducation, mais bien souvent ils sont non-payés. C'est la situation de la majorité des syndicats affiliés, semble-t-il. Bien souvent, une banque de journées de congés payés existe pour toutes les activités syndicales et on y pige pour la formation syndicale.

Une étude menée par le Ministère fédéral du travail révélait que sur 344 conventions collectives analysées dans le secteur manufacturier couvrant 500 employés ou plus, à peine 9 contenaient une clause de congé-éducation payée.

Le service d'éducation de la CSN a préparé une clause-type à être inclus dans les conventions. En voici le contenu:

.01 Tout salarié dûment désigné par le syndicat peut, sur avis fait cinq (5) jours de calendrier à l'avance, s'absenter de son travail sans perte de salaire pour assister à des sessions d'étude requérant une ou des journées d'absence.

.02 L'employeur ne paie, au

cours d'une même année civile, qu'un maximum de jours ouvrables comme congés-éducations prévus à l'article .01 ci-dessus. Les journées additionnelles sont aux frais du syndicat.

N.B.: L'objectif est de un (1) jour par membre. Par exemple, un syndicat de 100 membres aurait droit à 100 jours ouvrables par année.

.03 Pour toutes les fins de la présente convention, la durée du congé-éducation est assimilée à une période de travail effectif. Le salarié libéré en vertu de la présente clause conserve ses droits et privilèges prévus à la convention.

.04 Tout délégué du syndicat qui revient au travail à la fin du congé-éducation, ou plus tôt si le salarié le décide, doit être réinstallé au même poste qu'il occupait avant son départ, pour un tel congé.



Michel Doré, permanent à l'éducation.

Suite à une résolution adoptée lors du dernier Conseil Confédéral, les Conseils Centraux ont tenu un colloque le premier mai, colloque qui a porté sur la situation actuelle de la classe ouvrière québécoise, sur ce que veut dire syndicalisme de combat et syndicalisme d'affaires, sur la question nationale et sur le type de société dans laquelle nous voudrions vivre.

Ces colloques ne seront pas l'événement de deux jours. D'autres sont prévus pour l'automne prochain et la démarche atteindra un sommet, un peu avant les élections de 1977, avec un colloque national des trois centrales. Jusqu'à date, la CEQ a donné son accord pour la tenue de tels colloques et participera au colloque national.

Plus de 15 conseils centraux ont accepté de célébrer ainsi la fête des travailleurs. Dans certaines régions, les participants ont été aussi invités à une manifestation ou à une fête populaire. Le service d'action politique a produit un guide de travail pour ces colloques, guide qui comprend entre autres le texte de Michel Doré du service d'éducation: "syndicalisme de combat et syndicalisme d'affaire".

Action politique: l'assurance-automobile

Vers un vrai centre
de documentation

Il y a maintenant six ans, la CSN entreprenait une bataille pour l'étatisation de l'assurance-automobile. On prouvait alors l'inefficacité des polices d'assurance et surtout des compagnies d'assurance. Quelques mois plus tard, le gouvernement formait un comité d'étude sur la question.

Trois ans plus tard, la commission d'enquêtes confirmait les avancés de la CSN. Le rapport, déposé en mars 1974, avait coûté \$700,000. Puis pendant quel que temps, plus rien!

En mars 1976, deux ans après le dépôt du rapport Gauvin, le discours du trône annonçait finalement un projet de loi. Comme il fallait s'y attendre, le gouvernement ne touchera pas les compagnies d'assurance. Il a mis deux ans pour faire oublier le rapport. Ce n'est pas très surprenant de la part d'un gouvernement qui se range toujours du même côté. Eh puis, Robert Bourassa n'a-t-il pas étudié avec St-Germain, le propriétaire de la plus grosse compagnie d'assurance-automobile québécoise, le Groupe Commerce. Ne se téléphonent-ils pas régulièrement? (St-Germain a obtenu la bourse Rhodes pour aller étudier au London School of Economics au dépens du seul concurrent, Robert Bourassa!).

En 1970, la CSN a démontré que le système de l'assurance-automobile de la Saskatchewan, système en vigueur depuis 1946, coûtait 17% en frais administratifs. Au Québec, il en coûte 41 pour cent des primes pour les seuls frais d'administration. Le système instauré en 1971 au Manitoba ne coûtait lui aussi que 17% de frais administratifs.

Si on calcule l'intérêt sur le placement des primes et le 41 pour cent d'administration, il s'est gaspillé depuis 70, plus de un milliard de dollars de nos primes qui auraient pu servir à améliorer les couvertures et réduire les primes.

En 1976 seulement, il en coûtera plus de 200 millions. Le gouvernement vient donc bénir ce vol légalisé par une future loi qui ne protégera pas plus les travailleurs que "l'auto-BAC".

C'est un peu pour toutes ces raisons que le service d'action politique de la CSN relancera bientôt sa campagne sur l'assurance-automobile. Une campagne qui se mène finalement depuis six ans...

On sait que le congrès du Parti Libéral, ce qui traduit quand même ce que sont les intentions du gouvernement, a décidé de ne pas même tenir compte des recommandations du rapport Gauvin. Comme quoi les avocats et les courtiers ont encore leur place au sein des Congrès libéraux.

Vous avez besoin de renseignements tels que: quel est le chiffre d'affaires de votre employeur, quelles sont les clauses de sécurité syndicale ou encore en cas de changements technologiques. Le centre de documentation de la CSN peut peut-être répondre à votre demande. Il est en lien avec différentes firmes qui l'alimentent en informations sur les compagnies ou sur les différentes clauses de conventions collectives qui existent au Québec ou au Canada.

Bien que le centre soit surpeuplé et que la demande est plus forte que l'offre, Yves Legault, le responsable du centre, demande à tous les syndicats de faire parvenir leurs conventions, leurs statuts et règlements ou leur journaux. Bref, tous les documents officiels de votre syndicat. Cela peut permettre à des conseillers syndicaux qui utilisent le centre de pouvoir mieux se documenter.

Actuellement le service essaie de répondre, dans la mesure de ses possibilités, aux demandes des syndicats en négociation. Le centre possède aussi une banque de coupures de journaux. On espère pouvoir microfilmer les documents du centre de documentation. Si le projet devenait réalité, le centre serait plus dégagé et pourrait sans doute être en mesure de répondre un peu mieux à la demande.

CSN PARTOUT

CONFLITS

Liste des conflits CSN

Règlement à Bombardier

Employés Uniroyal, Ville d'Anjou

85 travailleurs en grève depuis le 25 septembre 1974. Le 6 avril dernier, ils tenaient une manifestation devant l'usine où plus de 200 personnes ont participé. Le syndicat fait campagne pour boycotter les pneus Uniroyal.

CKVL, Montréal

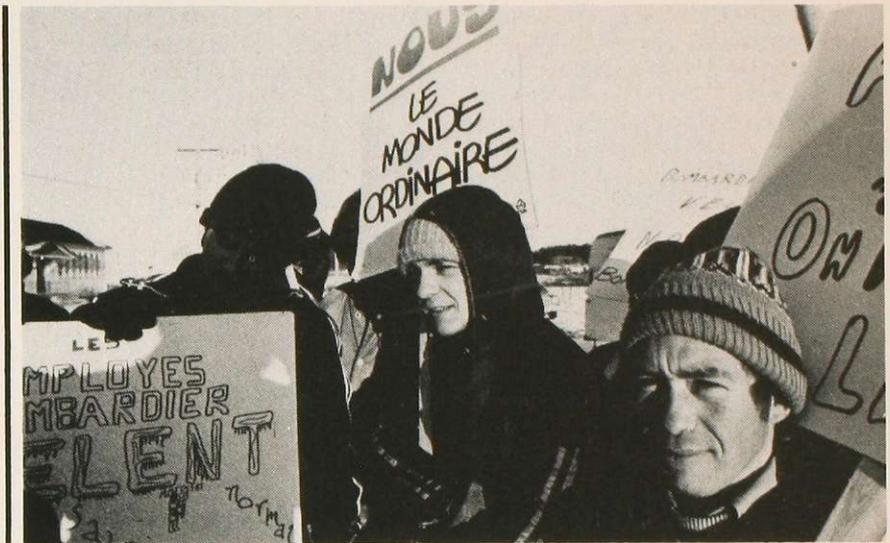
Les 70 travailleurs sont en grève depuis le 8 mars 1976. Aucune séance de négociation n'a eu lieu depuis l'arrêt de travail. Les syndiqués exigeront le congédiement des quatre animateurs-vedettes-scabs qui travaillent malgré qu'il n'y a plus d'injonction. Les grévistes boycottent les lignes ouvertes et ont entrepris le boycottage des commanditaires. On peut téléphoner à 790-0851 ou à 790-0751 pour leur dire "... ce que vous pensez des scabs. Assurez-vous d'être sur les ondes!

Forex, Val d'Or

Les 40 travailleurs, en grève depuis le 9 mars, font face à J.J. Cossette un organisateur libéral du coin. Depuis deux ans, il essaie de briser le syndicat. Ses fiers-à-bras ont blessé une femme de gréviste. Forex a reçu en 1974 plus de 3 millions 400 mille dollars alors que tout le comté n'en recevait que 3 millions 800 mille. En 1970, il avait reçu près de cinq millions de dollars. Faut cependant avoir de bons contacts avec le parti!

Produits chimiques CIL, Valleyfield

Près de 300 travailleurs en grève depuis le 24 février dernier. La compagnie a obtenu une injonction pour limiter le nombre de piqueteurs à deux à la porte de l'usine. Il y a eu douze morts l'an dernier au Canada avec la CIL,



Les employés syndiqués de Bombardier à la Pocatière ont eu gain de cause. Ils se sont prononcé à 65 pour cent pour le retour au travail après une grève qui a duré quatre mois et demi. L'augmentation salariale pour la première année est de 32 pour cent, soit plus du double des limites permises par la Commission anti-inflation et de ce qu'offrait la compagnie avant la grève. Pour les deux années subséquentes, les majorations seront respectivement de neuf et de sept pour cent, totalisant ainsi plus de 48 pour

cent pour les trois années de la convention. Le salaire de base passera donc de \$3.58 à \$4.35 au 31 septembre 75, puis à \$4.74 et \$5.07 au 31 septembre 76 et 77. Des gains substantiels ont été enregistrés au niveau de l'assurance-collective, des jours de congés qui ont été portés à 13, etc... Reste maintenant la commission Pépin. Il faut dire que Bombardier pouvait payer, elle qui a renversé la situation de ses profits et pertes de 10 millions en 1975 par rapport à l'année précédente.

mais il n'y a eu aucune accusation de portée. La compagnie, une multinationale britannique au chiffre d'affaires de 7 milliards, refuse même un comité paritaire de sécurité tel que prévu par la loi des établissements industriels et commerciaux. Elle fait "puncher" les travailleurs accidentés afin de ne pas les déclarer à la Commission des Accidents de travail.

Trust General, Québec.

Depuis le début de la grève déclenchée le 28 février dernier, la compagnie a refusé de rencontrer le syndicat des 54 travailleurs. Ce syndicat affilié à la Fédération du Commerce est le premier à être accrédité au sein du secteur financier des compagnies de fiducie. La compagnie a déjà réussi, en l'espace de quinze jours, à s'accaparer de 65 heures

LISTE DES CONFLITS CSN

de travail de plus par année pour chacun des employés sans augmenter leur salaire. C'est une des raisons qui a favorisé la syndicalisation de ce groupe de travailleurs.

Le Nouvelliste, Trois-Rivières

Les syndiqués de Montréal-Matin ont envoyé \$500.00 aux journalistes et aux employés de la publicité du journal Le Nouvelliste, propriété de Power Corporation. Les 75 travailleurs, en grève depuis le premier mars, publient le Nouvel-Lib à 30,000 exemplaires. Ils ont quasiment rafflé toute la publicité du Nouvelliste. Réglé.

Verreault Transport, Granby

Les 12 travailleurs qui font le transport "Inter-Cité" sont en grève depuis le 23 octobre 1975. Aux dernières nouvelles, ils s'apprêtaient à en venir à une entente avec la compagnie. Rappelons que leur 120 confrères de travail à l'emploi de la même compagnie, mais qui s'occupaient du transport écolier, ont signé une convention intéressante après une grève de plusieurs mois.

Transport de Blainville, Laurentides

Trente et un travailleurs en grève depuis le 7 novembre 1975. Il y a entente sur la convention avec la compagnie mais les commissaires d'école ne veulent pas revenir sur leur décision de bris de contrat.

Ecole des Routiers Professionnels

Lock-out qui dure depuis le 25 septembre 1975. C'est un nouveau syndicat de 35 travailleurs.

Imprimeurs de Beauceville-Est
Quarante travailleurs en grève depuis le 11 mars.

Employés de la scierie d'Escourt, Rimouski

140 travailleurs en lutte depuis le 10 mars.

Employés Magasins Hart's, Sept-Iles

19 travailleurs en grève depuis bientôt 10 mois qui demandent de boycotter les magasins Hart's. Ils gagnaient à peine le salaire minimum avant de se syndiquer.

Employés de Celanese, Sorel

Lock-out pour 650 travailleurs; depuis le 12 avril dernier, rien ne va plus. La compagnie offrait 16.5% la première année et 10% la deuxième, mais aucune offre n'était faite sur l'indexation, les congés statutaires, les congés sociaux et de maladie, les vacances, les heures de surtemps, l'assurance-groupe et le plan de pension. Les travailleurs ont réussi à éliminer le boni. La compagnie envoyait des lettres aux syndiqués pour les tenir au courant de ses offres. Cette tactique n'ayant pas porté fruit (les travailleurs ont retourné la lettre), la compa-

gnie décidait de prendre les grands moyens: le lock-out.

Employés Carrière Lac Saguay, Hull

Trente-deux travailleurs en grève depuis le 12 avril.

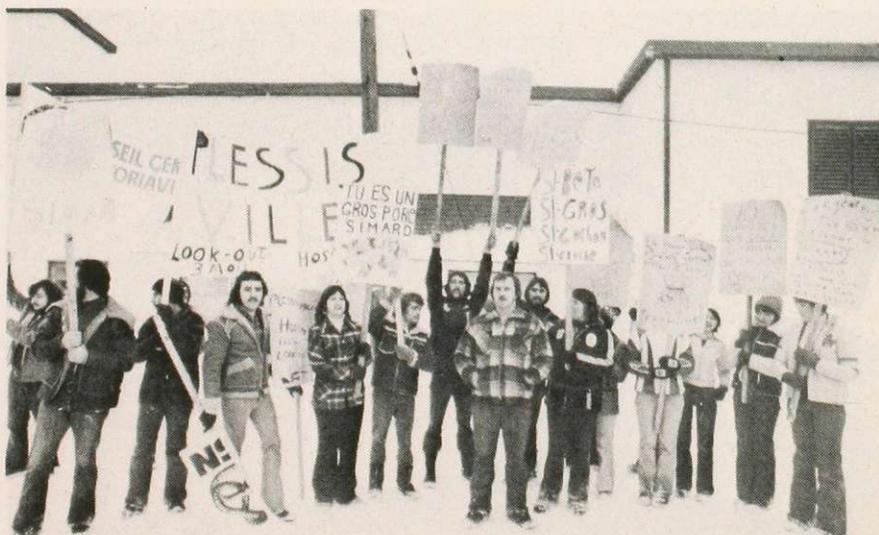
Employés municipaux de Maniwaki, Hull

17 travailleurs en grève depuis le 20 avril.

Plessisville Hosiery, Victoriaville

Lock-out illégal pour 95 travailleurs. Les travailleurs ont accepté les dernières offres patronales cependant il y a divergence avec la compagnie quant à la date de mise en vigueur de la convention collective. Le lock-out dure depuis le 19 novembre 1975.

TOTAL: 17 grèves en cours au 23 avril 1976 pour environ 1695 grévistes. Plus un nombre indéterminé de grévistes ou de lock-outés du Front Commun.



LA PUBLICITE POUR LES AUTRES

Depuis quelques mois, le gouvernement fédéral nous incite, par des annonces télévisées, à consommer moins d'énergie. Les compagnies pétrolières font de même depuis quelques années, nous expliquant par la même occasion que leurs profits sont "réinvestis dans la découverte de sources nouvelles d'énergie" (!). Des reporters de Radio-Canada ont découvert que les bureaux du ministre Gillespie, ministre responsable de cette campagne de conservation de l'énergie, restaient éclairés toute la nuit et que le thermostat pendant l'entrevue qu'ils ont effectuée avec lui était de 76 degrés F. C'est comme pour Jean-Luc Pépin qui sitôt les mesures anti-inflation annoncées, a été vu en première classe dans l'avion Toronto-Ottawa et qui, quelques semaines plus tard, prenait un mois de vacances sous l'un des quatorze soleils.

LA COMMISSION PEPIN TRANCHE

Les travailleurs de la compagnie Atlantic Sugar, de St-Jean au Nouveau-Brunswick, se sont vus refuser une augmentation de 14% négociée avec la compagnie. La Commission Pépin a ramené l'augmentation à 8.29 pour cent. La Commission reconnaît cependant que les travailleurs peuvent garder la différence déjà versée par la compagnie au terme de cet accord. Il n'y a eu aucune amende imposée à la compagnie ou au syndicat des travailleurs. Espérons que la commission Pépin sera aussi prompt à refuser les prochaines augmentations de prix du sucre.

LA PAUVRETE AUGMENTE

En 1965, la part des revenus totaux allant aux 20% des familles les plus pauvres était de 4.4% contre 41.4% aux 20% des familles les plus riches. Loin de s'améliorer avec les années, cette disproportion s'est accentuée depuis 10 ans. En 1973, la part du revenu total allant aux 20%, des

familles les plus pauvres a glissé à 3.9%. La part accaparée par les 20% des plus riches a grimpé à 42.7%. Bien plus, les 40% des familles les plus pauvres ne s'appropriaient en 1969 que 15.3% du revenu total alors qu'elles supportaient 23.6% de tous les impôts. C'est ce qui a fait dire à François Aubry du Service de Recherche que "la redistribution du revenu ne se faisait pas des riches vers les pauvres, mais des pauvres vers les riches."

DES CHIFFRES QUI EN DISENT LONG

(extraits d'un document présenté par Marcel Pepin au Comité Confédéral de la CMT)

- La Commission du salaire minimum reconnaissait le 23 mars dernier que 250,000 travailleurs reçoivent moins que ce que prévoit la loi (\$2.80 l'heure).

- 185,000 ménages québécois comprenant 425,000 hommes, femmes et enfants, vivent de l'aide sociale.

- Durant le premier trimestre de 1975, 746,000 travailleurs québécois étaient en chômage. Durant le seul mois de mars, ils étaient 286,000.

- Au mois de mars, 23% des travailleurs de moins de 20 ans étaient en chômage et 16% parmi ceux de 25 ans et moins étaient en chômage.

- Au chapitre de la création d'emploi, seulement 35,000 nouveaux emplois ont été créés au Québec en 1975, alors qu'on en comptait 74,000 en 1974 et 123,000 en 1973.

- Dans le secteur manufacturier, 22,000 emplois sont disparus au Québec en 1975.

- En 1975, dans le secteur manufacturier, les investissements ont progressé en moyenne de 15.4% au Canada. La progression pour l'Ontario a été de 29.5%. Au Québec, la progression a été de 0.3%.

- Selon une étude du Canadian Management Centre de Toronto, les ventes des 47 plus grosses entreprises établies au Canada ont augmenté en 1975 de 23.7% et leurs bénéfices de 27.1%.

- Les salaires des 340 dirigeants de ces entreprises augmentaient de 25% (15.3% sur le salaire et 34.6% sur le quart du salaire, sous forme de boni).

- La moyenne de rémunération de ces dirigeants d'entreprise a été de \$123,587 en 1973 et \$144,454 en 1974. Cette moyenne représente 85% de ce qui est versé aux dirigeants d'entreprises similaires aux Etats-Unis.

LES PRIX DES PRODUITS CONTROLES GRIMPENT

Si on observe l'évolution des composantes formant l'indice des prix à la consommation, on se rend compte que les produits contrôlés par la Commission Pépin ont connu une **croissance régulière** et soutenue de 6.5 pour cent depuis juillet, à comparer avec une baisse de 0.6 pour cent depuis la même date pour les aliments, produits non contrôlés par la Commission Pépin. Beaucoup plus, les aliments avaient commencé à coûter moins cher, trois mois avant les mesures Trudeau, ce qui veut dire qu'on ne pourra prétendre que c'est dû à un quelconque "effet d'entraînement".

Les politiques de Trudeau sont à ce point conséquentes que la hausse du taux d'intérêt décidée par la Banque du Canada — **le taux le plus élevé au monde excluant le Brésil** — a augmenté le prix des logements et que la volonté délibérée d'Ottawa d'augmenter les prix des produits pétroliers afin d'accroître les revenus des firmes pétrolières ont permis aux prix du transport d'augmenter. Ces deux items à eux seuls comptent pour 46% du budget familial.

Un débat sur les structures

La question des structures de la CSN n'est pas un problème nouveau. Il se pose depuis nombre d'années et revient continuellement sur le plancher. Ceci s'explique par l'évolution de la société et par l'évolution même de la CSN.

C'est fondamentalement les mêmes questions qui sont soulevées périodiquement: comment augmenter la participation des membres; comment améliorer les services aux membres tout en réduisant, si possible, les coûts; comment ajuster nos structures au type de syndicalisme que nous pratiquons.

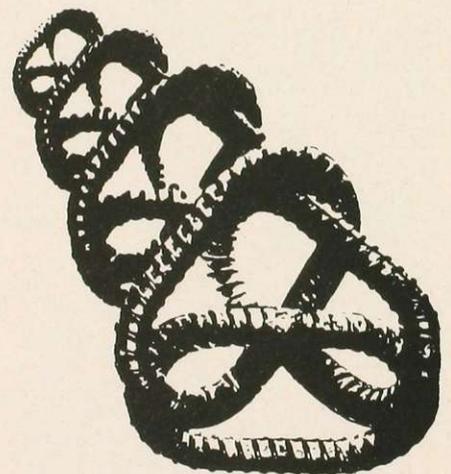
En 1967, Richard Daignault, adjoint à l'exécutif, abordait le problème en ces termes: "*poser le problème des structures, c'est en poser aussi l'orientation*". Pour éclairer le débat, nous avons fait un retour en arrière. Nous nous sommes penchés sur ce qui a été dit, en 1968, alors que la CSN débattait deux projets de réforme des structures. L'un d'eux, le plan "B" ou "rapport Sauvé" inspire encore aujourd'hui

certaines réformes.

Nous avons aussi rencontré des exécutifs de Conseils Centraux sur le projet de "réforme" qu'ils soutiennent. Nous joignons aussi au débat la critique formulée par le Conseil Central de Montréal à l'endroit du projet de réforme des structures proposé par le comité mis sur pied par la CSN. Nous avons aussi rencontré VICTOR Dahl, membre du comité des structures.

Nous n'avons pas voulu développer entièrement les réformes proposées. Nous nous sommes contentés, lorsque cela s'imposait, de circonscrire au maximum la réforme proposée. Ce qui nous intéresse particulièrement dans ce débat, c'est de ressortir ce qui sous-tend tel projet de réforme. Il est évident que plusieurs tendances se font jour sur la réforme des structures. Nous n'avons pu, dans le cadre de ce débat, rencontrer les tenants de chaque position. Cependant, nous les invitons à utiliser cette tribune pour faire connaître leur point de vue. Ils n'ont qu'à envoyer leur opinion au service d'information et nous nous ferons un plaisir de la publier dans la mesure du possible.

En conclusion, vous pouvez consulter le rapport préliminaire du comité des structures. La consultation sur ce rapport se continue et le comité devrait, suite aux consultations, finaliser le rapport.



CSN

En 1968

Sauvé versus Vadeboncoeur

Le rapport Sauvé

Le plan "B" proposait une série de mesures en se basant sur les arguments suivants: "le syndicalisme doit dépasser le seul champ de la convention collective", "la négociation doit être planifiée... on doit arrêter de négocier sur une haute échelle d'improvisation... la CSN doit préciser sa pensée politique et le refléter dans ses structures... les luttes doivent être menées jusqu'au bout..." "les coûts d'adhésion ont atteint un point de saturation", "la CSN est cloisonnée, on marche par niveau qui ne s'occupe que d'une partie du problème", "les membres ne sont pas impliqués dans la structure (communication verticale)", "les secteurs sont interdépendants mais ils agissent comme s'ils ne l'étaient pas".

1. Les mesures proposées

Le rapport Sauvé proposait un seul per capita versé directement par le syndicat à la CSN, donc l'abolition des per capita aux fédérations et aux conseils centraux. Il proposait aussi l'abolition des fédérations qui étaient remplacées par des secteurs professionnels; l'abolition des Conseils Centraux; l'impossibilité pour un permanent de postuler un poste d'officiers. De plus les politiques de négociation devaient désormais être établies lors des réunions des syndicats d'un secteur et un directeur de personnel avait la charge de tous les employés de la CSN.

Au niveau des changements de structure, le rapport Sauvé proposait un **exécutif** de trois personnes élues par un congrès qui se tient à tous les deux ans. Un **conseil d'administration** composé des présidents des bureaux régionaux fédéraux devait assu-

rer le lien avec les régions et assister l'exécutif.

Un **bureau régional fédéral** qui est composé d'un représentant par syndicat. Ce bureau a un exécutif composé d'un représentant par secteur (fédération). L'exécutif de ce bureau est représenté sur le plan régional par un directeur régional nommé par le bureau confédéral et le conseil d'administration. Un **bureau confédéral CSN** est l'autorité suprême entre les congrès. Il est composé des exécutifs des bureaux régionaux fédéraux.

2. Critique du plan "B" par Pierre Vadeboncoeur

Vadeboncoeur prédit que, sous un tel régime, le mouvement dans son ensemble sera véritablement encadré par des permanents devenus ou devenant à plus ou moins brève échéance les instruments d'un pouvoir syndical central. Cela est d'autant plus sérieux qu'aucun permanent quel qu'il soit ne sera plus un officier élu: tous seront dépendants d'un pouvoir central. Les fédérations et les Conseils Centraux n'auront plus de contrôle sur les personnes et ne pourront plus élaborer de projets puisque sans ressource financière. Le plan Sauvé renforcera la bureaucratie du mouvement, les centres souverains de décision disparaîtront et, conséquemment, les foyers de vie (d'action) à travers le mouvement seront éteints. En essayant de mettre plus de raison dans la structure (finalement de l'efficacité) on en arrivera à brimer la démocratie même si les intentions sont toutes autres.

Vadeboncoeur compare les fédérations et les conseils centraux dans une telle structure aux "lo-

caux des unions internationales" qui n'ont ni budget, ni personnel, ni possibilité réelle d'agir. Les syndicats n'auraient plus de décision à prendre dans les fédérations et les conseils centraux puisqu'ils n'auraient plus les moyens d'appliquer ces décisions. Les syndicats seraient isolés puisqu'il n'y aurait plus de structure intermédiaire vivante. Le syndicalisme deviendrait "un syndicalisme de permanence".

"Le pouvoir a tendance à appartenir à ceux qui dirigent plutôt qu'à ceux qui les surveillent", dit Vadeboncoeur. Vadeboncoeur décrit le projet "B" comme ne proposant pas une réforme des structures mais une révolution changeant radicalement le caractère et le sens de la CSN. Il en détruira l'originalité et en sapera le principe de son dynamisme qui compte plus sur la liberté et la responsabilité que sur l'autorité.



Des militants

“Il faut décentraliser le mouvement.”

Nous avons rencontré certains membres d'exécutif et certains militants des Conseils centraux de St-Jean, Granby et St-Hyacinthe. Au cours de discussions que nous avons eues, nous avons pu dégager les raisons qui sous-tendent le projet de réforme des structures qu'ils proposent. Sous certains aspects, leur vision du débat est différente. Mais dans l'ensemble, on peut dire qu'ils défendent sensiblement les mêmes positions. Il est à noter que ces positions n'engagent pas nécessairement le Conseil Central (par exemple, le Conseil Central de Granby n'a pas encore pris position sur le sujet).

La réforme

“Ce que nous proposons, c'est d'abolir les fédérations et leurs instances politiques. Nous proposons dix secteurs qui éliraient chacun un responsable au niveau régional. Ces responsables de secteurs et de délégués de Conseils Centraux se réuniraient au Conseil Confédéral. Nous abolissons aussi le bureau confédéral. Les secteurs sont regroupés en bloc sectoriel au niveau national (4) et pourraient se réunir au besoin selon les besoins. Au Congrès national, quatre responsables de blocs sectoriels seraient élus. Nous gardons tous les permanents actuels du mouvement et nous conservons les services généraux. Les permanents des Fédérations seraient “régionalisés” et mutidisciplinaires.”

Les arguments

“Il faut rapprocher les services des membres. Actuellement, des permanents de Fédération viennent nous voir, à tour de rôle, puis repartent après avoir réglé le problème du syndicat. Ils sont beaucoup plus “des permanents”

que “des militants”. Surchargés de travail, ils doivent aussitôt repartir pour se plonger dans un autre dossier. Et comme le permanent n'est pas dans la région, il y a toute la perte de temps dû au voyage. Des fois, cela peut prendre des mois avant que le syndicat puisse obtenir que le permanent vienne faire un tour. Il arrive même qu'un permanent de Fédération vienne dans la région; mais comme il a “ses dossiers”, il n'intervient pas pour régler les problèmes d'un autre syndicat de sa fédération et encore moins d'un syndicat d'une autre fédération.”

“Nous prétendons que les permanents peuvent régler un grief ou négocier aussi bien pour la métallurgie que pour le commerce. Qu'ils doivent faire aussi bien de la négociation que de l'action politique ou de l'éducation.”

“Qui est allé voir les syndicats pour faire accepter l'heure de travail par mois pour le FDP? Ce sont les Conseils Centraux. Qui mobilisent les travailleurs contre les mesures Trudeau. Ce sont encore une fois les Conseils Centraux.”

“Nous croyons que plus ça ira, plus la mobilisation sera importante. Plus importante que la négociation. Ce sera là que se régleront les problèmes. Actuellement, l'accent est mis sur la négociation via les fédérations. Pour paraphraser un document de la CSN: “Il n'y a plus d'avenir dans le syndicalisme actuel”.

“De plus, les coûts sont très élevés. Des Fédérations ont des problèmes financiers, la Centrale en a aussi sa part. Nous croyons qu'une grande partie de ces problèmes vient du fait que les Fédé-

rations mobilisent de plus en plus d'énergies (\$\$\$). Ça nuit à la Centrale elle-même, à la CSN, c'est-à-dire au FDP et au budget d'administration générale. Les instances politiques des Fédérations coûtent très cher; l'exécutif qui est très souvent libéré, le bureau fédéral, etc... Les membres sont absents de ces instances. Ce sont très souvent les mêmes qu'on voit partout. On a déjà vu une seule personne être président de fédération, président de Conseil Central, président de syndicat. D'autres sont à la fédération, au bureau confédéral, au bureau fédéral, sur 3 ou 4 comités, etc... Ça coûte inutilement cher au mouvement d'entretenir ces politiciens.”

“Le mouvement doit appartenir aux membres, à l'unité de base qui est le syndicat. Pour ça, il faut que le mouvement s'en rapproche. Il faut que les syndicats aient une certaine autorité sur les permanents. Bien souvent, des syndicats sont brimés à cet égard par les Fédérations. En décentralisant les négociations, on peut permettre plus de solidarité entre les syndiqués des différents secteurs.”

“La critique contre le mouvement peut sembler dure. Ce n'est pas que nous voulons détruire le mouvement. Nous voulons l'améliorer. Ce n'est pas pour rien que les membres se plaignent de plus en plus. Ils veulent des services, au moindre coût possible, et ils veulent sentir qu'ils ont plus de contrôle sur leur mouvement. Ce contrôle, ils sentent qu'il leur échappe. Ce n'est pas en élisant un exécutif à tous les deux ans, et puis bonjour la compagnie! qu'ils l'augmenteront. Le véritable contrôle, ils l'obtiendront en participant aux décisions.

Le Conseil Central de Montréal

“Deux types de syndicalisme, deux classes sociales s'affrontent dans la CSN.”

Le Conseil Central de Montréal s'est penché sur la réforme des structures. Nous reproduisons de larges extraits d'un document du Conseil Central, extraits portant sur les éléments de solutions prônés par le Conseil Central, sur la critique du débat sur les structures et sur les opinions et critiques concernant le rapport préliminaire du comité des structures.

Négociation versus mobilisation

“Si à la CSN, depuis principalement le dernier congrès, un large débat s'est ouvert sur le rationalisme des actions, leur continuité, leur forme et leur but, et même sur leur coût, nous ne croyons pas que c'est simplement à cause des vices de l'organisation interne et de la structure de la centrale.”

“Si le mouvement est aujourd'hui en effervescence, ce n'est pas à cause de ses structures, c'est plutôt parce que deux conceptions, deux types de syndicalisme deux formes de lutte, deux classes sociales s'affrontent au sein même de la centrale”.

“Quand nous constatons qu'à la CSN, pour vaincre, on privilégie la négociation à la mobilisation, le corporatisme au développement de la conscience de classe, la centralisation à la démocratisation, nous ne partageons pas l'opinion du comité qui affirme: “Il ne fait pas de doute cependant que la CSN, comme centrale, s'oriente définitivement vers un syndicalisme de combat” (page 10 du rapport préliminaire).”

“Nous croyons plutôt que la CSN est une centrale d'affaire et que son orientation sera déterminée par l'orientation que les travailleurs donneront à leurs luttes.

“Lorsqu'on constate qu'à la CSN les énergies disponibles sont principalement concentrées à la négociation, plutôt qu'à la mobilisation, on comprend facilement que le développement de la solidarité et de la conscience de classe est un aspect secondaire.”

“Comparons simplement les ressources humaines et financières des fédérations (agents négociateurs) et des conseils centraux (développement de la solidarité et de la mobilisation régionale).”

- Les per capita perçus par les 2 instances

fédérations:
de \$1.75 à .7% du salaire
conseils centraux:
de \$0.25 à \$0.66

L'exécutif sortant du Conseil Central de Montréal.



Le Conseil Central de Montréal

"Il faut abolir la permanence."

- Les ressources humaines

246 employés pour 10 fédérations
48 employés pour 22 conseils centraux

"A la lumière de ce tableau, il est évident que la mobilisation des travailleurs prend racine à travers la négociation plutôt qu'à travers le développement de la conscience de classe."

"De même, l'existence encore tolérée et quelque fois encouragée par l'organisation de syndicats de métiers et de syndicats à sections, constitue à maintenir une nette tendance au corporatisme. L'organisation des travailleurs sur la base de leur métier et sur la base du centralisme nie le développement de leur combativité et de leur prise de conscience."

2 exemples de l'incohérence de nos organisations syndicales par rapport au développement de la conscience de classe.

1 CEGEP (1 employeur):

1 syndicat d'enseignants	FNEQ
1 syndicat de professionnels	FPSCQ
1 syndicat d'employés de soutien	FESP

1 hôpital (1 employeur):

1 syndicat d'employés de bureau
1 syndicat de para-médicaux (section)
1 syndicat d'infirmières (section)
1 syndicat d'employés généraux
1 syndicat de professionnels (section)

"Nous croyons à l'encontre du comité sur les structures que le bureau confédéral ne devrait plus trancher les cas litigieux cas par cas, mais que nous devrions plutôt nous donner une orientation claire et précise au sujet de la structure politique des syndicats, soit de privilégier comme objectif prioritaire l'organisation des syndicats de type industriel (1 employeur - 1 syndicat) où tous les salariés sans distinction de métier développent une solidarité de classe et enrayment le corporatisme."

"Le cas échéant, si l'organisation rencontre des difficultés majeures à mettre sur pied un syndicat de type industriel, nous considérons l'organisation d'un syndicat de métier, mais jamais plus, la CSN devrait se permettre de fonder des syndicats à sections (Alliance des infirmières, SEHM, Alliance des para-médicaux) où en plus de développer le corporatisme, les sections sont divisées, isolées, aliénées par leur direction centrale."

"Nous croyons de même que le bureau devrait éclaircir les juridictions des fédérations. (FNEQ: la juridiction de la fédération s'étend à tous les syndicats qui en deviennent membres et est déterminée par la présente convention) afin d'éviter les conflits auxquels s'alimente le corporatisme."

"Les conséquences de cette orientation se remarquent principalement à l'intérieur des luttes que le mouvement soutient. La négociation est mise à l'avant plan, le corporatisme se développe et de plus les travailleurs sont souvent impuissants devant

l'orientation et l'organisation mises de l'avant par leurs conseillers syndicaux. Les travailleurs n'ont aucun pouvoir de contrôler ceux qui organisent leur lutte".

"Nous considérons qu'il est nécessaire autant pour les conseillers syndicaux eux-mêmes que pour le mouvement, d'abolir la permanence qui encourage le carriérisme et qui laisse le champ libre à des conseillers démobiliés, de démobiliser les travailleurs et de nuire ainsi au travail des militants et des conseillers syndicaux."

"En conséquence, nous croyons qu'il s'impose d'initier et de former les nouveaux militants qui accepteront d'oeuvrer pour le mouvement et de fixer une durée minimum et maximum de leur emploi révocable en tout temps (par hypothèse: durée d'emploi de 1 an minimum et de 5 ans maximum). Ainsi des militants libérés de leur travail pour une période définie devraient retourner à leur source pour reprendre contact concrètement avec les problèmes quotidiens du monde ordinaire et s'en alimenter."

"Bien sûr l'organisation de la centrale comporte des défauts et des incohérences que nous remarquons, mais considérer ces problèmes comme étant les éléments principaux du malaise que connaît le mouvement, c'est volontairement ou non masquer la vérité, liquider le vrai débat, celui qui reste à faire à travers les luttes que nous menons, celui qui déterminera si la CSN continuera de privilégier le syndicalisme d'affaire et de collaboration au syndicalisme de lutte de classe."

"En abandonnant aux permanents syndicaux tout le travail syndical, nous supprimons la différence qui existe entre le syndicalisme dit "International" et le nôtre". Victor Dahl, 1967.

Nous avons rencontré Victor Dahl, membre de l'exécutif et membre du comité qui s'est penché sur la réforme des structures. En substance, voici ce qu'il nous a déclaré:

"L'important quand l'on parle de structures, c'est de savoir où se situent les travailleurs dans cette structure et quel est leur pouvoir réel. Je soutiens la thèse que plus il y a d'endroits où les travailleurs peuvent s'exprimer, plus le mouvement leur appartient. Ceux qui parlent de régionalisation devraient s'inspirer des réformes que le mouvement a déjà connues. En 1962, il y a eu une réforme globale des structures. Certaines fédérations, comme la Fédération Nationale des Services, mettaient sur pied des bureaux régionaux. L'expérience s'avéra un échec. En 1968, lorsqu'on discuta de réforme des structures, on apporta les mêmes réflexions qu'en '62 et les mêmes réflexions qu'aujourd'hui sur la régionalisation. Mais ceux qui défendaient cette régionalisation ont changé d'avis depuis. Parce qu'ils ont compris que les fédérations, tout comme les Conseils Centraux, sont des regroupements nécessaires."

"Il ne faut pas oublier qu'il y a une solidarité qui s'exprime à travers les fédérations. A la FNC, les journalistes payent des cotisations plus élevées que les imprimeurs pour justement se regrouper au niveau sectoriel."

"On parle souvent dans le mouvement de "trop grande autonomie des syndicats" et de "discipline" dans le mouvement. Pourquoi y a-t-il trop grande autonomie? Ne serait-ce pas parce que l'autonomie des autres corps constituants de la CSN est brimée. Enlever de l'autonomie aux syndicats, cela équivaldrait à freiner le mouvement, à centra-

liser le mouvement, à réduire les syndicats autonomes à des "locaux" de la CSN."

"Sans les fédérations, ne développerait-on pas un esprit régionaliste, une mentalité trop refermée sur la région. Le mouvement syndical est un organisme de participation et de lutte et non pas seulement une institution de services. Il est clair que la CSN ne peut se pencher sur chaque négociation. Il est clair que ça prend des instances où les travailleurs peuvent briser la mentalité de clocher en se réunissant avec des travailleurs de d'autres régions. Il est clair que le mouvement doit avoir des politiques nationales et non pas uniquement régionales."

Mobilisation et négociation

"On oppose mobilisation et négociation. Quand des travailleurs se syndiquent, c'est pour améliorer leurs conditions de travail. C'est à partir de là qu'ils se mobilisent. Les travailleurs verront petit à petit, à force de réflexions, que le système économique est pourri. On ne les mobilise pas "à vide". On peut bien sûr aider cette démarche par des dossiers, des recherches, de l'information. Un membre informé, c'est déjà un militant."

Le bureau confédéral

"Cela m'amène à parler du bureau confédéral et du comité inter-fédération. Il est bien sûr que le bureau n'a pas toujours fait sa job. Mais si chaque conseil central et chaque fédération y est représenté et si chaque directeur de service et chaque directeur de fédération prépare les sujets, prépare des dossiers à l'intention des membres du bureau, il est certain que le bureau fera son ouvrage. Les décisions seront

plus éclairées et elles tiendront compte de l'ensemble du mouvement. Ses pouvoirs administratifs seront pleinement remplis".

Les permanents

"A mon sens, les permanents sont nécessaires. Il faut les consulter car ils sont les exécuteurs des décisions que nous prenons. Ça ne nous ôte pas le droit fondamental de décision si on tient compte de leurs expériences. Il y a aussi le problème du temps nécessaire à la formation d'un permanent. En théorie, c'est correct de penser à les "recycler" dans les milieux de travail mais il faut tenir compte qu'un permanent possède une somme d'expérience qui sera perdue pour l'ensemble du mouvement s'il doit retourner en usine après quelques années."

Le Conseil confédéral

"En ce qui concerne le Conseil Confédéral, il est fort probable que deux hypothèses seront présentées au Congrès. Ou nous le transformons en un mini-congrès ou nous améliorons la représentativité du Conseil. Le Conseil Confédéral est la seule instance où les syndicats ne sont pas représentés. Si nous en faisons un mini-congrès, les coûts seront plus élevés pour les petits syndicats. D'autre part, le Conseil serait véritablement représentatif. Les travailleurs participeraient directement à l'élaboration des grandes politiques du mouvement. Ils auraient une responsabilité directe alors qu'actuellement cette responsabilité est restreinte. Le congrès aura à se prononcer là-dessus."

Le rapport Fantus quatre ans après

En mai 1972, le gouvernement du Québec recevait le rapport Fantus. Ce rapport commandé par le Ministère de l'Industrie et du Commerce à la firme Fantus de Chicago avait pour but de connaître l'opinion des capitalistes canadiens, américains et québécois sur le Québec comme lieu d'investissements. Encore aujourd'hui, les conclusions de ce rapport tracent les politiques et guident les actions du gouvernement.

Le pouvoir ne peut tolérer la situation exceptionnelle du Québec. D'une part, le taux de syndicalisation est plus élevé qu'ailleurs en Amérique. Au Québec, 40 pour cent des travailleurs sont syndiqués; aux U.S.A. les travailleurs sont syndiqués à 20 pour cent alors qu'en Ontario 35 pour cent de la main d'oeuvre fait partie d'un syndicat (environ 30 pour cent pour le reste du Canada). Pour les capitalistes, cette pointe de cinq à dix pour cent est inadmissible. D'autre part, selon les conclusions de Fantus, le syndicalisme québécois, parce qu'il est plus militant qu'ailleurs en Amérique et parce qu'il conteste la légitimité du système économique dans lequel nous vivons, doit être écrasé. Les arguments traditionnels de "ça nuit aux investissements" veulent dire la même chose que "ça nuit au capitalisme".

Fantus a envoyé 1,150 questionnaires répartis comme suit: 380 aux capitalistes québécois, 447 aux U.S.A. et 323 en Ontario.

La langue, Fantus et le gouvernement.

Les premières recommandations de Fantus portent sur la langue. On parle de "coûts additionnels des deux langues", "des besoins brimés de la communauté anglophone", etc...

Traduites dans les politiques du gouvernement, les recommandations de Fantus nous ont valu la loi 22. Cela devait aussi conduire le gouvernement

à mettre sur une tablette le rapport Gendron qui devait coûter \$100,000 et qui en a coûté plus de 2 millions.

Le chômage

Selon Fantus, le taux élevé de chômage a garanti aux boss que le nombre de postulants pour les postes a toujours été plus qu'adéquat pour leurs besoins. Ce taux élevé de chômage assure aussi une main d'oeuvre à bon marché. Dans les politiques du gouvernement, cela s'est traduit par l'absence de politique pour diminuer le nombre de chômeurs.

En août 1961, les gains horaires étaient de 17% de plus en Ontario et de 20% de plus aux Etats-Unis. Entre 1965 et 1970, le taux d'accroissement du salaire moyen de 66 pour cent des travailleurs de l'Ontario dépasse celui du Québec. Et la tendance se maintient!

Même si la main d'oeuvre québécoise est une des plus productives.

Le syndicalisme, Fantus et les lois répressives

La firme Fantus résumant l'opinion des capitalistes sur le syndicalisme parle d'attitude trop politisée des leaders syndicaux, d'une attitude gouvernementale et de législations du travail trop favorables au syndicalisme et d'interrelation excessive entre les relations de travail et les problèmes sociaux - politiques.

On note finalement que le gouvernement laisse se faire trop de publicité sur les grands conflits, ce qui contribue à créer une image négative de la main d'oeuvre québécoise.

En 1972, l'application du rapport Fantus devait conduire le gouvernement à fomenter la CSD, à promulguer la loi 19 qui interrompait les grèves du front commun, à emprisonner les chefs syndicaux, à réclamer \$411,800 d'amendes. Cela devait donner naissance à une multitude de syndicats de boutiques.

Cela devait conduire le gouvernement à imposer un décret aux enseignants, à se pourfendre de déclarations démagogiques sur les syndicats (prenant bien garde de faire la nuance subtile entre syndicats et syndiqués), à mener une campagne électorale sur le dos des syndicats. Cela devait conduire le ministre Choquette, dès juillet 72, à adopter la loi 51 permettant les perquisitions les plus arbitraires sans mandat et donnant à la Commission de police des pouvoirs exorbitants.



En 72: la prison

Moins d'une semaine après le décret des enseignants, Cournoyer déposait le bill 89 qui prenait le syndicalisme de front et qui fut retiré à cause de raisons stratégiques.

A la fin de 1973, les conclusions de Fantus amenaient Cournoyer à récidiver avec sa législation anti-scab qui, à toute fin pratique, ... légalisait l'usage des scabs par les patrons!

Puis le gouvernement créait la Commission Cliche et l'utilisait pour salir tout le syndicalisme.

Le rapport Fantus quatre ans après

En août 1974, le gouvernement revenait à la charge avec le projet de loi no 24 qu'il amendait peu après, question de lui donner de la "poigne".

Il y eut ensuite l'adoption des lois 29 et 30 limitées pour le moment aux syndicats de la construction. Cela devait aussi mener le gouvernement à voter la loi 57 ordonnant le retour au travail des travailleurs de la CTCUM, à voter les lois C-73 et 64 pour geler les salaires, à la loi 253 sur les services essentiels qui restreint le droit de grève dans le secteur des hôpitaux, à la loi 23 pour forcer les enseignants à ne pas utiliser de moyens de pression. Sans oublier la loi 47 pour la construction et les multiples retours au travail forcés (débardeurs, etc...)

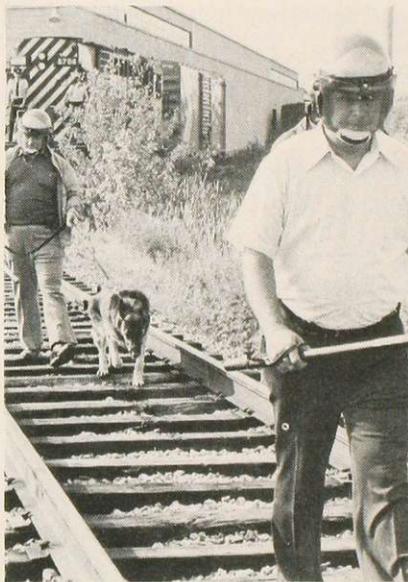
Comme il fallait garder une main d'oeuvre à bon marché, le gouvernement fédéral adoptait une nouvelle loi sur l'assurance-chômage (il en prépare une autre encore plus sévère) et le gouvernement provincial appliquait la loi 26 (bien-être social) à la lettre.

Question de porter un coup de plus, le gouvernement provincial réduisait les budgets de l'éducation et des affaires sociales au profit des ministères à vocation économique. Et on vous fait grâce des agents de la RCMP infiltrés dans le front commun, des micros au Conseil Central de Montréal, de la mission du Centre d'analyse et de données du solliciteur général qui se fait fort de recueillir le maximum de renseignements sur le syndicalisme, etc...

DU COTE DES CAPITALISTES

Du côté des patrons, qui sont finalement les auteurs du rapport Fantus, il ne fallait pas s'attendre à ce qu'ils n'appliquent pas leurs propres recommandations. En plus de profiter des subventions, des avantages fiscaux (selon La Presse, les investisseurs

toucheront plus de 500 millions de gains supplémentaires du seul fait d'une nouvelle exemption fiscale), des juges qui ont l'injonction facile et l'outrage au tribunal très susceptible, des policiers qui déclenchent des opérations Dragon comme pour le front commun ou qui interviennent très souvent d'un seul côté durant les grèves; en plus de profiter de tout ça donc, les patrons se montrent de plus en plus féroces contre les travailleurs syndiqués du Québec.

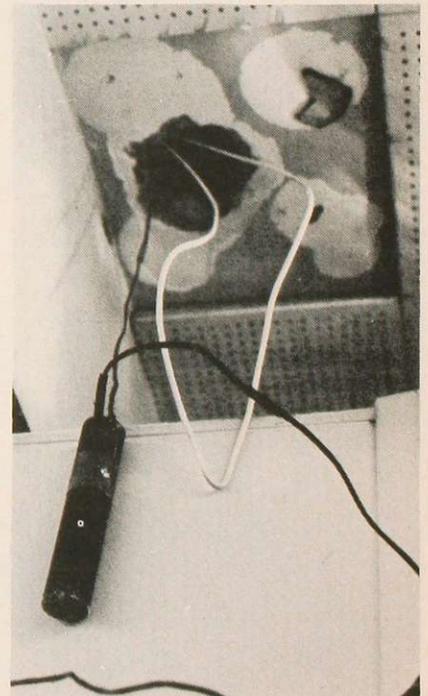


Si, pour eux, l'application du rapport Fantus se fit par "osmose", rien n'empêche que la férocité des attaques laisse croire à de la préméditation. Les chiffres sont là. Le nombre de lock-out a plus que doublé et les grèves sont de plus en plus longues et nombreuses. Les entreprises ferment leur porte et déménagent pendant les conflits. Elles ne sont condamnées qu'à de ridicules amendes lorsqu'elles défont les lois pour casser les syndicats (Woolworth). Elles ont re-

cours aux fiers-à-bras, aux chiens policiers, à des agences de sécurité, à des caméras qui filment tout ce qui se passe sur la ligne de piquetage (Dorval Diesel), à des détecteurs de mensonges (Firestone), à des scabs recrutés par les centres de main d'oeuvre, etc...

Ils se sont dotés d'avocats "spécialisés" (Heenan, Matteau, etc...) et de firmes "aguerries" dans la démolition de nouveaux syndicats (Advanced Management Research, etc...)

La crise du système capitaliste simplifie la tâche du gouvernement dans son entreprise répressive. Crise ou pas, les travailleurs résistent. C'est inadmissible pour les pouvoirs économiques. Leur mot d'ordre est le même depuis 72: "briser le syndicalisme militant à tout prix!"



L'écoute électronique au Conseil Central de Montréal.

L'expérience des boycottages

APPRENDRE DE LA LUTTE DES AUTRES

Dès qu'un conflit traîne en longueur ou que des grévistes commencent à manquer de souffle, on demande à la CSN de lancer une campagne de boycottage. Le boycottage est une arme efficace dans certaines situations. Cependant, il ne faut pas le considérer comme "l'arme-miracle" qui va sauver le cor. Il y a aussi des inconvénients au boycottage. Dans cet article, nous avons essayé de déblayer le terrain, d'évaluer cet outil de lutte.

Le premier boycottage réussi remonte à 1968. Les travailleurs des raisins de la Californie, les raisins de la colère, étaient en grève depuis près de trois ans. Les patrons ne voulaient pas accepter le syndicat militant de Cesar Chavez. Le boycottage débuta aux Etats-Unis et réussit assez facilement à s'attirer la sympathie des minorités ethniques: mexicains, indiens, etc... Au Québec, le boycottage reçut l'appui des centrales syndicales et de plusieurs églises. Finalement, devant un boycottage continental, les compagnies acceptèrent de reconnaître le syndicat des travailleurs agricoles unis.

L'expérience des gars de Firestone

En 1972, les travailleurs de Fi-

restone de Joliette (aujourd'hui à la CSN) lançaient une campagne de boycottage pour appuyer leurs revendications. Le lancement de la campagne eut lieu devant le Conseil Général de la FTQ qui comprenait alors des représentants de 26 régions du Québec et 50 représentants de secteurs industriels différents. Dès lors, les grévistes se sont divisés les tâches pour aller rencontrer les syndicats, leur expliquer le conflit et demander de boycotter les pneus Firestone. En deux mois, ils ont tenu 150 rencontres de sensibilisation. A Montréal, on fit du piquetage devant 15 magasins pendant six samedis de suite. Après les tournées d'information, ils ont tenu une journée nationale de piquetage devant tous les magasins Firestone du Québec; le piquetage fut assuré par des militants de chaque région et le tout accompagné de beaucoup de publicité.

La campagne de boycottage fut un succès sur toute la ligne. La CSN, la CEQ et la FTQ ont appuyé cette forme de lutte. Aux dires des militants de Firestone, cette campagne fut très enrichissante "parce que les rencontres faites par plusieurs gars de chez nous ont permis de voir ce qui se passait ailleurs et discuter de plusieurs expériences de luttes menées par d'autres travailleurs avant nous. La campagne s'est

avérée être extrêmement positive quant à la popularisation de la lutte".

"La compagnie a dû mener une campagne de publicité comme on n'en avait jamais vu auparavant pour mousser ses ventes. On nous a même demandé d'arrêter la publicité autour du boycottage comme condition pour la reprise des négociations".

"On peut identifier un aspect négatif dans la campagne de boycottage et c'est au niveau du contact avec les membres du syndicat. Comme il y avait plusieurs rencontres, nous avons senti une baisse de participation aux assemblées et dans les activités de la grève."

Ce que l'on peut dégager de l'expérience de différents boycottages!

Un conflit qui n'a pas la faveur populaire peut très difficilement s'assurer suffisamment d'appuis pour se lancer dans une campagne de boycottage. Par contre la campagne de boycottage lui permet de se mettre "sur la carte". La condition essentielle pour que cet outil de lutte réussisse tient beaucoup plus dans la capacité de tenir des grévistes que dans la somme de publicité que la CSN met à la disposition du boycottage. S'il est assez facile de boycotter un magasin qui emploie des scabs, c'est une toute autre paire de manches quand il s'agit de boycotter une chaîne de magasins à travers tout le Québec.

On entend très souvent: "On ne peut faire la bataille pour les principaux intéressés" ou encore "on ne sauve pas un homme malgré lui". Rien n'est plus vrai lorsqu'il s'agit d'une campagne de boycottage, si les grévistes ne font pas eux-mêmes la campagne,



L'expérience des boycottages

APPRENDRE DE LA LUTTE DES AUTRES

ça ne donnera rien. Tout au plus aura-t-on démontré sa faiblesse.

Une autre condition de réussite

Plus une compagnie annonce son produit, plus il est facilement boycottable. Sans doute parce qu'on développe un réflexe de contre-publicité (les annonces de Molson n'ont jamais paru aussi démagogiques que durant la campagne de boycottage), sans doute aussi parce que ces compagnies basent leurs ventes sur la publicité et non sur un besoin. Au simple niveau de la publicité requise pour populariser un boycottage, certaines compagnies nous rendent grandement service. Chaque annonce qu'elles publient pour mousser leurs ventes nous rappelle le boycottage et nous prouve l'efficacité de ce moyen de pression. Ainsi, Uniroyal a arrêté la publication de son journal interne pour se payer un peu plus de publicité dans les journaux et à la télévision.

Même si le boycottage est un moyen de pression en soi, il est encore plus efficace dans la mesure où il sert à populariser une lutte. Il peut forcer le gouvernement à envoyer un conciliateur ou la compagnie à être plus souple dans les négociations, par exemple. La grève de Vilas ou de Firestone n'aurait jamais été aussi connue du public s'il n'y avait eu du boycottage. Le problème de l'Angola n'aurait jamais autant sensibilisé le public s'il n'y avait eu une campagne de boycottage menée par Oxfam, Développement et Paix et par Suco.

Ce n'est pas efficace pour n'importe quel produit

Les résultats d'un boycottage sont plus ou moins vérifiables. Jusqu'à quel point cela affecte-t-il les ventes des compagnies?

A New York, il y a quelques années, une campagne de modération dans l'utilisation de l'énergie électrique a produit des résultats spectaculaires. Après un an de campagne publicitaire, le résultat fut surprenant: une augmentation de 20% des ventes d'électricité! Est-ce que les campagnes de boycottage que nous menons produisent les mêmes effets? A la lumière des quelques résultats que nous possédons, il semble que non. C'est sans doute dû au fait que nous misons sur la solidarité et non pas sur un battage publicitaire de tous les instants.

Molson vendait 40,000 caisses de bière de moins à Montréal pendant la campagne de boycottage. Pendant la grève, le Ministère de l'Industrie et du Commerce a demandé au syndicat d'arrêter ce moyen de pression.

En Hollande, les importations de café angolais étaient passées de 30% en 1969 à 5% pendant la campagne de boycottage (1972). La Hollande qui occupait la 3^{ème} place parmi les grands importateurs de café angolais devint un des plus petits importateurs de café d'angola.

Les raisins secs sont boycottés par plus de 1,300 magasins aux États-Unis alors que les travailleurs agricoles ont repris la lutte contre les compagnies et contre les Teamsters.

On pourrait citer une multitude de résultats concrets de solidarité. Ce qui nous amène à aborder un autre obstacle: le nombre de boycottage en cours. Tous savent combien ça en devient ridicule à certains moments. Cet obstacle, avec les années, est devenu majeur. Aujourd'hui, nous

devons limiter le nombre de boycottages selon les chances de réussite.

Continuer la lutte contre les produits scabs

Lorsqu'une grève se règle, on a tendance à arrêter le boycottage. Même lorsqu'il s'agit d'une défaite ou d'un règlement où le patron a réussi à intimider suffisamment les travailleurs pour affaiblir le syndicat. Arrêter le boycottage dans une telle situation, c'est un mauvais calcul. Par exemple, les travailleurs de Vilas continuent la lutte en dedans (les moyens de pression sont aussi forts après la grève qu'avant le conflit, ce qui est peu dire!). Nous devons faire appel à notre "mémoire collective" pour continuer le boycottage des produits. Que des patrons s'imaginent mettre un terme à ce moyen de pression en réglant un conflit, c'est leur droit. Mais nous devons faire la preuve qu'une lutte peut se gagner après coup. Une lutte n'est perdue que lorsqu'il n'y a plus de soldats, ce qui est rarement le cas dans le syndicalisme.

Plusieurs militants ne sont pas à la veille de boire de la Molson, plusieurs militants ne mettent plus les pieds chez Woolworth ou Woolco. Quand un boycottage a fait sa marque dans un conflit, au point d'en devenir son étiquette de commerce, nous ne devons pas lâcher. Les travailleurs qui, pour différentes raisons, n'ont pu gagner leur grève doivent sentir derrière eux que d'autres travailleurs n'ont pas oublié. Au mieux, les compagnies comprendront qu'il n'y a qu'une seule façon d'arrêter ce harcèlement: donner aux travailleurs ce qu'ils revendiquent. Au pire, on aura au moins la certitude de ne pas encourager un patron qui se moque de nous.

PETITES ANNONCES

NOUVEAUX EMPLOYES

C. A. Morin est maintenant ad-joint à l'exécutif; Nicole Benjamin, vérificateur; Maurice Boucher passe du Conseil Central de Québec au service d'éducation à Québec; Yolande Béland est mu-tée à la FAS; Arlette Terras de la FESP à la CSN.

AGENDA

Le Conseil Confédéral, les 12, 13 et 14 mai.

A partir du 20 mai, les tournées de l'exécutif débiteront.

Le 19 mai, réunion des exécutifs de Conseils Centraux et de fédérations sur les finances de la CSN.

Vous pouvez vous procurer une série de documents gracieusement fournis par la Commission de lutte contre l'inflation. Cette offre gratuite du gouvernement fédéral ne durera qu'un temps. Le kit complet comprend la loi C-73 dans les deux langues, le guide du règlement, les points saillants du règlement ainsi que les règlements comme tels. Vous pouvez vous procurer cette série (on ne sait pas si c'est K-Tel qui l'a produite), au service d'infomation de la CSN ou en faire la demande à Lucie Dagenais, ad-jointe à l'exécutif.

PUBLICATIONS

Le salarié syndiqué, volume 1 no 3, qui porte sur la Celanese: **disponible au service d'action politique.**

Les bulletins de liaison du Front Commun et le "spécial loi 23": **disponible au service d'information.**

La liste annotée des arbitres de griefs: **Service d'information.**

Journaux pour le Front Commun des pêcheries, pour les mineurs de l'amiante, etc...

Au 12 avril, 40,573 travailleurs de la construction faisaient parti de la CSN.

Le Centre International de Solidarité Ouvrière (CISO) a publié un journal qui s'appelle "SOLIDARITE" à l'occasion du premier mai, fête internationale des travailleurs. On peut s'en procurer au secrétariat du CISO, 1001 St-Denis, Montréal.

1,000 infirmières se sont jointes à la FAS. Il s'agit de 750 infirmières de l'hôpital Notre-Dame autrefois avec les United Nurses, des 250 infirmières de l'hôpital de Verdun et des 50 de la clinique médicale de l'Est, autrefois de l'Alliance. Deux autres groupes de l'Alliance sont en instan-ces d'accréditation, soit les 250 infirmières de l'hôpital Fleury et les 100 de l'Institut Albert Prévost. D'autre part, les infirmières des CLSC et des CEGEP sont affiliées à la FAS.



Avec le radial Uniroyal ceinture d'acier, vous obtenez un pneu bien rond, bien droit, bien centre, et une garantie de 40,000 milles.

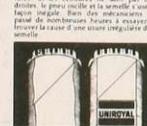
Voici pourquoi:

1 NI ROND Si l'une des ceintures d'acier s'écarte de la forme normale et la semaine s'use de façon inégale.



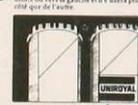
BIEN ROND Le pneu Uniroyal est conçu pour rester bien rond et bien droit. Les pneus Uniroyal ont une durée de vie plus longue.

2 NI DROIT Sur tous les pneus, la semaine s'use de façon inégale. Si les ceintures ne sont pas bien droites, le pneu s'use de façon inégale. Bien que les pneus ont une durée de vie plus longue, ils ont une durée de vie plus courte.



BIEN DROIT Le pneu Uniroyal est conçu pour rester bien droit. Les pneus Uniroyal ont une durée de vie plus longue.

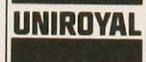
3 NI CENTRÉ Si les ceintures d'acier ne sont pas bien droites, le pneu sera déformé vers la droite ou vers la gauche et s'usera plus d'un côté que de l'autre.



BIEN CENTRÉ Le pneu Uniroyal est conçu pour rester bien centré. Le pneu Uniroyal a une durée de vie plus longue.



BIEN CENTRÉ Le pneu Uniroyal est conçu pour rester bien centré. Le pneu Uniroyal a une durée de vie plus longue.



Mieux ils roulent et plus ils durent.

La compagnie Uniroyal se paye actuellement sa plus grosse campagne de publicité jamais entreprise au Québec. Dans chaque journal, à la télévision et à la radio, elle essaie de contrer la campagne de boycottage des pneus Uniroyal, campagne qui connaît un second souffle. Boycottez Uniroyal. Si vous avez besoin d'informations, contactez Jean Fournier, président du syndicat des grévistes, à 514-645-5766 ou à 514-353-7383.

**Une invitation
à la réflexion...**



...le président John Kennedy s'est exprimé comme suit le 30 septembre 1962, lorsqu'il s'est adressé au Congrès américain :

“

Notre nation repose sur le principe que l'observance de la loi est le rempart éternel de la liberté, et que le défi à la loi est le plus sûr chemin menant à la tyrannie. Les citoyens sont libres d'être en désaccord avec la loi, mais non d'y désobéir. Car dans un gouvernement **régi par des lois et non par des hommes**, aucun citoyen, quelles que soient sa puissance et l'importance de son poste, ni aucun groupement, tout rebelle et indiscipliné qu'il soit, n'a droit de défier une Cour de justice.

”

Chambre de Commerce de la Province de Québec

annonce publiée dans les journaux

Et pourtant la tyrannie des patrons s'exerce quotidiennement. Les compagnies d'amiante violent systématiquement la loi 52 qui a pour but de protéger la vie des mineurs. Les entrepreneurs en construction violent les règlements

de sécurité. Woolworth viole le Code du Travail. On se moque de la vie des travailleurs comme à la CIL, on cache les accidents de travail.

Et pourtant la Chambre de Commerce n'en parle jamais.

Le Travail vient de paraître

le travail

Edition nationale
Deuxième quinzaine d'avril 1976
Publié par la CSN



L'agression de l'Etat stimule notre solidarité

Le mot de Jean Lesage est toujours d'actualité. "La reine ne négocie pas avec ses sujets", elle cherche à les affronter. Outre la police et les juges, l'état-patron a à sa disposition un parlement. Nous lui opposons notre solidarité. C'est la seule force que nous ayons. Elle doit être redoutable puisque l'état-patron se sert de son parlement pour la diviser.

Il a d'abord attaqué les travailleurs de la santé avec la loi 253. La solidarité du front commun est demeurée intacte. Il attaque maintenant les travailleurs de l'enseignement. Non seulement la solidarité du front commun est-elle toujours intacte mais l'agression de l'état-patron aiguillonne notre combativité. Mauvais calcul. En conscience, les travailleurs ne peuvent respecter une loi injuste. Ils l'a violent à tour de bras. Collectivement. Résultat: une possibilité de 88 millions de dollars d'amende.

L'état-patron a l'air ridicule avec sa bombe atomique. Au point que ses alliés naturels lui recommandent d'être sérieux: les commissions scolaires anglaises catholiques et protestantes, la plupart des commissions scolaires françaises dont la principale, la

CECM, la plupart des associations de principaux d'école anglaises et françaises, les commissaires aux différends, le Devoir etc.

Forcé de négocier

Tous ces groupes ou organismes recommandent à l'état-patron d'arrêter les poursuites, de verser les montants des indexations, de régler les lock-out illégaux, enfin de... négocier.

C'est la solidarité des travailleurs qui a forcé les alliés du gouvernement à adopter une telle attitude. L'état-patron est forcé de négocier: il vient de déposer de nouvelles offres aux enseignants.

Cette solidarité qui force l'état-patron à négocier sera encore plus grande dans les prochains jours. Les trois centrales réunissent leurs états généraux vers la fin de la semaine. Il est à prévoir que l'état-patron ait alors à faire face aux travailleurs du secteur public et du secteur privé réunis.

Il est à prévoir également que les travailleurs groupés s'attaquent ensuite au vrai problème: la loi C-73 qui matraque toute la classe ouvrière canadienne. Le coordonnateur national de la campagne contre la loi C-73 M. Ed Johnston,



vice-président du CTC, était sceptique quant au degré de mobilisation des travailleurs. Depuis le 22 mars, il ne l'est plus. La manifestation

de la solidarité de la classe ouvrière canadienne, exprimée devant le parlement canadien l'a époustoufflé.

Il a maintenant la con-

viction que si cette solidarité se maintient, le gouvernement Trudeau sera forcé de retirer sa loi anti-travailleurs.

NOUS AUSSI

Ce numéro traite spécialement de l'agression capitaliste (loi 23, 253, C-73 et 64). Un reportage sur le Nouvel-Lib, journal lancé par les grévistes du Nouvelliste de Trois-Rivières; un reportage sur CIL. Le Travail édition nationale traite également des amendes et des subventions: deux poids, deux

mesures. Il y est aussi question du parti des travailleurs et de son histoire.

Ce dernier reportage se continue dans le prochain numéro. Le Travail édition nationale de la première quinzaine de mai portera aussi sur le discours de Marcel Pepin aux

Etats Généraux, le premier mai au Québec et la Noranda qui s'en va au Chili.

Nous rappelons que le Travail, édition nationale, est destiné à l'ensemble des syndiqués alors que Le Travail des militants s'adresse à un public plus restreint.